

Image not found or type unknown



Photos produits e-commerce

Par **gonepatoch**, le **15/02/2015** à **17:29**

Bonjour,

Sur notre site internet, pour présenter nos produits, nous avons dû prendre de nombreuses photos. A l'époque, ne disposant que d'un simple appareil photo, je n'avais pas mis de filigrane sur les photos pour les protéger. Or aujourd'hui, je retrouve mes photos sur plusieurs sites de mes concurrents. Certains ont même ajoutés leur propre filigrane dessus. Il n'y a aucun doute sur l'origine de la photo car nous avons les mêmes défauts sur le packagin, le même angle, même lumière etc.

J'aimerais savoir s'il est possible de faire quelque chose afin d'obliger mes concurrents à retirer ces photos. Ou si l'absence de filigrane rend impossible toute action?

Merci

Cordialement,

Par **Thibault PRIN**, le **16/02/2015** à **18:16**

Bonjour,

Avez-vous conservé une preuve de l'origine de ces photos (pellicule, négatifs,...)?

Vous disposez d'un droit d'auteur sur ces photos.

Ces derniers ne peuvent reproduire ces photos sur leur propre site internet ou sur des sites de partage de photos (de type Flickr ou Instagram) sans votre accord

Par **gonepatoch**, le **16/02/2015** à **19:12**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

J'ai effectivement les clichés originaux, en grande taille et sans détournage en ma possession.

Notre préjudice peut-il être reconnu même s'il s'agit que de quelques photos sur un grand nombre?

Cordialement,

Par **Thibault PRIN**, le **20/02/2015** à **14:09**

Bonjour,

Je vous le confirme.

Sachant que les débats porteront plus sur l'évaluation de votre préjudice (et donc, sur le montant des dommages et intérêts qui vous seront octroyés) que sur son existence même.